



Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS 204 Date de création 01 May 1987 Date de la dernière révision 21 February 2022

1 - Identification du produit et de la société

a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette

Tradenames: Cerwool HT Paper, Kaowool 3000 Paper, Kaowool Veneering Modules - Saffil Grade, Pyro-Bloc Grade S, Saffil Bulk

b - Identification du produit

PRODUIT A BASE DE LAINE POLYCRISTALLINE

c - Utilisation du produit

Ce(s) produit(s) est (sont) réservé(s) aux utilisateurs professionnels uniquement et est (sont) utilisé(s) dans les domaines de l'isolation thermique, des écrans thermiques, du calorifugeage, des joints et joints d'expansion jusqu'à 1450°C dans les fours industriels, les fours tunnel, les chaudières et autres équipements de process ainsi que dans le domaine de l'aérospatiale, de l'automobile, des équipements, et comme système de protection passive contre l'incendie et coupe-feu.

- Utilisation primaire: Production de fibres (Cet usage est dédié à la production initiale de fibre et n'est donc pas utile pour les utilisateurs avals. Seuls les usages secondaires et tertiaires le sont).
- Utilisation secondaire : Transformation en mélanges secs et humides
- Utilisation tertiaire : Installation, enlèvement (industriel et professionnel) / maintenance et service (industriel et professionnel)

Utilisations non recommandées

Pulvérisation du produit

d - Fabricant/fournisseur

Morgan Thermal Ceramics Canada 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	Morgan Thermal Ceramics Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
---	--

e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet www.morganthermalceramics.com ou écrire à MT.NorthAmerica@morganplc.com

2 - Identification des dangers

a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200

b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200

En cas d'urgence

c - Effets chroniques

Aucune incidence d'excès de d'affections pulmonaires n'a été observée dans les études sur les salariés exposés. Chez l'animal les études en laboratoire long terme à des doses plusieurs centaines de fois supérieures aux expositions professionnelles habituelles ont identifiées la présence de fibrose, de cancer du poumon et des mésothéliomes chez le rat et le hamster. Les fibres utilisées dans ces études ont été dimensionnées afin de maximiser leur respirabilité chez les rongeurs.

d - Règle relative au mélange

Sans objet.

3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Laine polycristalline (PCW)*	675106-31-7	95
Silice amorphe	7631-86-9	<5
Latex	Confidentiel	0 - 10

* les PCW contiennent de l'oxyde d'aluminium (fibreuse) soumis à la déclaration EPA TRI.

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

4 - Premiers secours

a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

Yeux

Si les yeux sont irrités, rincer abondamment immédiatement avec de l'eau à température durant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être maintenues écartées des yeux afin d'assurer un rinçage efficace. Ne pas frotter les yeux.

Peau

Si la peau est irritée, enlever les vêtements contaminés. Ne pas frotter ou gratter la peau. Laver les zones en contact abondamment à l'eau et au savon. Après lavage une crème ou une lotion pour la peau peut être utile.

Voies respiratoires

En cas d'inflammation des voies respiratoires déplacer la personne dans une zone sans poussière. Pour plus d'informations sur les moyens de réduire ou éliminer l'exposition référez vous à la section 8.

Voies gastro-intestinales

En cas d'irritation gastrointestinale déplacer la personne dans une zone sans poussière.

c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

c - Codes NFPA

Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité: 0 Spécial: 0

b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Eviter de générer de la poussière. Utilisez des méthodes réduisant la poussière telles que l'humidification ou l'aspiration pour nettoyer les zones de travail. Lors des opérations de nettoyage par aspiration l'aspirateur doit être équipé avec un filtre haute efficacité. L'utilisation d'air comprimée ou le balayage à sec ne doivent pas être utilisés.

b -

left blank intentionally

7 - Manipulation et stockage

a - Manipulation

Manipuler les fibres céramiques avec précaution. Limiter l'utilisation d'outils mécanisés s'ils ne sont reliés à un système d'aspiration. Utiliser des outils à main quand c'est possible. Nettoyer la zone de travail fréquemment à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA ou balayer après avoir humidifié afin de limiter l'accumulation de débris. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

b - Conteneurs vides

Stocker dans le conteneur d'origine dans un endroit sec. Garder le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

a - Valeurs limites d'exposition/ Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Laine polycristalline (LPC)	Non établi	Non établi	1 f/cc moyenne pondérée sur 8 hr.
Silice amorphe	(80 mg/m ³ + % SiO ₂) ou 20 mppcf	10 mg/m ³	Aucune

AUTRES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLES (OEL)

Les valeurs limites d'exposition professionnelle varient d'un pays à l'autre et de juridiction à juridiction. Vérifiez quel niveau s'applique pour votre entreprise et conformez-vous avec les réglementations locales. S'il n'existe pas de valeur limite un hygiéniste du travail qualifié pourra vous assister et effectuer une évaluation du poste de travail y compris des recommandations concernant le type de protections respiratoires à mettre en œuvre.

b - Mesures techniques

Utiliser des mesures de contrôle techniques telles que des systèmes d'aspiration aux poste de travail au plus près des points d'émission, tables aspirantes par le dessous, outils avec système de contrôle des expositions, équipements de manipulation adaptés permettant de limiter les émissions de poussières fibreuses.

c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

EPI - Peau

Utiliser des gants (en coton par exemple) une protection de la tête ainsi qu'une combinaison couvrant l'ensemble du corps suivant nécessité afin de prévenir de toute irritation cutanée. Des vêtements de protection lavables ou jetables peuvent être utilisés. Si possible ne pas emmener des vêtements non lavés à la maison. Si des vêtements sales doivent être emmenés à la maison l'employeur devra s'assurer que les employés soient bien formés aux meilleures pratiques afin de limiter les expositions non-professionnelles (Ex: aspirer les vêtements avant de quitter son travail, laver les habits de travail séparément, rincer la machine à laver avant d'y introduire d'autres vêtements, etc.)

EPI - Yeux

Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou tout autre forme de protection des yeux conformes aux standards de l'OSHA afin de prévenir toute irritation des yeux. L'utilisation de lentilles de contact n'est pas recommandée si elle ne sont pas utilisées en combinaison avec un autre protection oculaire appropriée. Ne pas toucher les yeux avec des mains ou des matériaux contaminés. Si possible mettre à disposition un rince oeil à proximité.

EPI - Voies respiratoires

A suitable dust mask is recommended if dust generation is considered possible and should be worn if workplace exposure levels exceed the occupational exposure guidelines above. The selection of a suitable mask will depend upon the likely atmospheric concentration and the performance data of the mask. Check with protective equipment manufacturer's data. The evaluation of workplace hazards and the identification of appropriate respiratory protection is best performed, on a case-by-case basis, by a qualified Industrial Hygienist.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Matériel d'aspect laineux sans odeur
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Not applicable
pH	Non applicable
Point de fusion	>3600°F (2032°C)
Point d'ébullition	Non applicable
g - Point d'inflammabilité	Not applicable
h - Taux d'évaporation	Not applicable
i - Inflammabilité	Not applicable
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Non soluble dans l'eau
Gravité spécifique	3.0 - 3.5
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Not applicable
p - Température d'auto-inflammabilité	Not applicable
q - Température de décomposition	Not applicable
r - Viscosité	Not applicable

10 - Stabilité et réactivité

a - Stabilité chimique

Aucun

b - Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Polymérisation dangereuse

Aucun

d - CONDITIONS A EVITER

Aucun

e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Aucun.

f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Au cours du chauffage initial, des produits d'oxydation du liant organique comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et les hydrocarbures peuvent être émis dans une plage de température de 180 °C à 600 °C. Il est recommandé d'aérer la pièce jusqu'à la disparition des gaz et des fumées. Éviter l'exposition à des concentrations élevées de gaz ou de vapeurs.

11 - Informations toxicologiques

Oxyde d'aluminium (Sous forme fibreuse)

Des fibres d'alumine Saffil® ont été injectées à des rats par injections intrapéritonéale, intratrachéale et intrapleurale; ces études ont toutes donné des résultats négatifs. Un échantillon d'amiante, référence internationale, a été utilisé comme contrôle positif et générerait les effets attendus dans toutes ces études. Ces études toxicologiques détaillées indiquent que fibres d'alumine Saffil® ne montraient aucun effet fibrogène, cancérigène ou aucun autre effet lors d'expositions par une route adéquate (c'est à dire par inhalation ou ingestion) ou lorsque introduite artificiellement dans le poumon en grande quantité par injection. Malgré ces évidences, l'IARC a classé les fibres d'alumine dans un groupe large appelé fibres céramiques réfractaires.

L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a revu en 1987 toutes les données de cancérogénicité des laines minérales artificielles vitreuses (comprenant les fibres céramiques, les laines de verre, les laines de roche et les laines de laitier). L'IARC classa les laines de verre, les laines minérales (laine de roche et de laitier) et les fibres céramiques comme cancérogène possible chez l'homme (Groupe 2B). La classification de l'IARC des fibres céramiques réfractaires était basée sur la présence d'informations suffisantes quant à la cancérogénicité chez l'animal et une évidence inadéquate (pas de données) de leur cancérogénicité chez l'homme.

Silice amorphe

Les effets toxiques décrits chez les animaux exposés à une dose unique de silice amorphe par inhalation comprennent une irritation des voies respiratoires supérieures, congestion pulmonaire, bronchite, emphysème. Une exposition répétée à des concentrations de 50 ou 150 mg/m3 ont résulté en une augmentation pondérale ainsi que des changements pulmonaires. Aucun développement de fibrose progressive n'a été observé et les changements pulmonaires étaient réversibles. Aucun effet néfaste n'a été observé à une concentration de 10 mg/m3. Il n'existe pas de rapport de tests définissant les effets cancérogènes, mutagène ou reprotoxiques.

b - Toxicité aigue

left blank intentionally

c - Epidémiologie

left blank intentionally

d - Toxicologie

Lifetime rat inhalation studies in the rat on PCW fibers at the maximum levels achievable have shown no evidence of lung cancer, lung fibrosis or any other adverse effect, apart from a minimal pulmonary response typical of that of a 'low toxicity dust'.

Also, a lifetime feeding study in rats has produced no evidence of any adverse effects at levels up to 2.5 % in the diet.

Intraperitoneal, intratracheal and intrapleural studies in rats, together with two in vitro tests, all showed negative results whereas asbestos and crystalline silica which were used as positive controls (where relevant) produced positive responses.

The results of these extensive testing programmes indicate that PCW materials as described in Section 9 lack one or more of the fundamental characteristics necessary for mesothelioma induction, as well as not possessing fibrogenic potential.

Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

Le CIRC, le NTP et l'OSHA ne répertorient pas les fibres de mullite comme une substance cancérogène. Cependant, en 1988, le CIRC a classé les fibres minérales artificielles au nombre des possibles substances cancérogènes pour l'homme (2B) et, à ce jour, l'une des laines polycristallines (fibres Saffil) a été incluse dans cette catégorie générale de la classification.

12 - Informations écologiques

Ces produits sont des matériaux inertes qui restent stables dans le temps. Aucun effet négatif de ce matériau sur l'environnement n'est connu.

c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation.

d - Mobilité dans le sol

Aucune mobilité dans le sol.

e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun effet indésirable de ce matériau sur l'environnement n'est prévu.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Gestion des déchets

Afin d'éviter de générer de la poussière durant le stockage, le transport et l'élimination il est recommandé d'utiliser un conteneur fermé ou un emballage plastique.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Tel qu'il est actuellement fabriqué, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux répertorié ou caractéristique en vertu de la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261). Tout traitement, toute utilisation ou modification, ou tout ajout de produits chimiques au produit tel qu'acheté peut modifier les obligations en matière d'élimination. En vertu de la réglementation fédérale américaine, il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser le matériau de manière adéquate, afin de déterminer s'il s'agit d'un déchet « dangereux ». Consulter la réglementation locale, régionale, nationale ou provinciale en vigueur afin d'identifier l'ensemble des exigences requises en matière d'élimination.

14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

15 - Informations Réglementaires

15.1 -

REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

SARA Titre III: Ce produit contient de l'oxyde d'aluminium (sous forme fibreuse) qui doit être déclaré suivant la section 313 40 CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent.

OSHA: Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

Californie : Suivants les indications de notre fournisseur de matières premières, le latex utilisé dans ces produits contient de faibles quantités de produits chimiques suivants listés dan la Proposition 65 3 « Safety Drinking Water and Toxic Enforcement Act » de 1986 comme étant des produits chimiques connus par l'état de Californie comme provoquant le cancer.

-Formaldéhyde N° CAS : 50-00-0

-Acrylamide : N° CAS : 79-06-1

-Ethylacrylate : N° CAS : 140-88-5

De plus les fibres céramiques réfractaires (particules en suspension dans l'air de dimension alvéolaire) sont listées dans l'état de Californie comme une substance chimique connue pour être cancérigène.

Autres Etats: A notre connaissance les fibres céramiques réfractaires ne sont pas réglementées dans aucun autre état hormis la Californie. En cas de doute, contactez votre agence de réglementation locale.

15.2 -

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

SIMDUT Canada : Class D-2A Matériau causant d'autres effets toxiques.

APE Canada : Toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS) si nécessaire.

16 - Autres informations

Des traces de formaldéhyde et d'acrylonitrile peuvent être émises par le polymère latex durant la première montée en température. Dans des conditions normales d'utilisation et de process le niveau d'acrylonitrile émis est estimé inférieur à 1.0 ppm. Consultez les standards OSHA pour l'acrylonitrile et le formaldéhyde (29CFR1910.1045 et 29CFR1910.1048 respectivement) pour des mesures spécifiques au cas où les niveaux d'exposition sont au-dessus de la valeur limite.

Dévitirification

left blank intentionally

Élimination après usage

left blank intentionally

Évaluation de danger SIMD

HMS Santé	1* (* indique le potentiel pour les effets chroniques)
HMS Substance inflammable	0
HMS Réactivité	0
HMS Équipement de protection individuelle	X (à déterminer par l'utilisateur)

Fiches de données techniques

Left Blank Intentionally (pending datasheet number)

Sommaire des révisions

FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou impliquée), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.